



XV^{ème} Législature

Guy Marius SAGNA
Député

Dakar, le 24 janvier 2025

A Monsieur Malick NDIAYE
Président de l'Assemblée
Nationale

Place Soweto, Dakar

Objet : Question écrite

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre à travers la lettre ci-jointe une question écrite adressée au Ministre en charge de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Question écrite au Gouvernement

Objet : émanations de gaz des ICS à Gade et Ngomène ce 15 janvier 2025

Monsieur le ministre, je vous interpelle car moi-même ayant été interpellé par des concitoyens des villages de Gade et Ngomène qui ont été victimes d'émanations de gaz des ICS (INDUSTRIE CHIMIQUE DU SÉNÉGAL) le mercredi 15 janvier 2025 à 11h. Chaque mois 2 ou 3 fuites de gaz se produisent.

Ce phénomène n'est pas nouveau car les villages des communes de Ndomor, de Darou Khoudouss, et de Mboro ont eu à se plaindre de ces émanations de gaz échappées des ICS.

Monsieur le ministre de quel gaz s'agit-il ? Quelles sont les conséquences sur la faune, la flore et les êtres humains ? De quelles défaillances ces émanations sont-elles le nom ? Quelles mesures pour la protection de la flore, de la faune et des êtres humains ? Quelles mesures de préventions ?

Monsieur le ministre, les ICS communiquent-elles avec les populations avant, pendant et après ces émanations de gaz ? Quelle prise en charge des populations par les ICS quand cela arrive ?

Guy Marius Sagna

Député de la XVe législature

